

LABROUSSE



Informations communales



N° 15 - janvier 2012

SOMMAIRE

- Le mot du Maire
- Au fil des réunions
- La vie de la commune
- Travaux et projets
- EHPAD

Je souhaitais vous le dire

En ce début d'année 2012, nous allons vous informer en quelques mots et de manière synthétique de la vie de notre Commune vue par le conseil municipal.

Bien sûr, la vie de notre village ne s'arrête pas à l'activité municipale ; vous êtes tous, les acteurs quotidiens et permanents de celle-ci par votre travail ou votre présence tout simplement, vous qui avez choisi de vivre à LABROUSSE.

La vie d'un village c'est aussi la dynamique des associations, essentielles au lien social. Si une inquiétude se faisait sentir ces dernières années, elles semblent avoir retrouvé un nouveau souffle en 2011 et envisager l'avenir avec plus de sérénité. Je remercie tous ces bénévoles philanthropes qui s'engagent aux dépens de leur vie privée pour que vivent ces associations, malheureusement bien souvent mal récompensées par un manque de soutien en terme de participation des habitants.

2011, ce fut la fin des travaux de l'ex école de MOISSAC et l'arrivée de nouveaux locataires qui se sont parfaitement intégrés. Mais aussi l'achèvement du lotissement de FONTRouGE et l'arrivée de 6 nouvelles familles. Egalement des constructions nouvelles à La CROIX St PIERRE et le long du CD 6.

Cette année, le conseil municipal avait décidé de porter son effort financier sur l'école et la cantine. Ecole qui se porte bien en terme d'effectif qui devrait continuer de croître dans les années à venir. Le problème actuel se situe plutôt au niveau des enseignants où deux postes sont pourvus pour 50 enfants, ce qui n'est pas satisfaisant, mais encore insuffisant pour obtenir un 3^{ème} poste. En 2012, nous devons nous mobiliser pour essayer d'obtenir gain de cause.

Ce fut aussi l'arrivée de nouveaux locataires aux logements de l'ancien presbytère, tournant ainsi une longue page.

En 2012, débutera la viabilisation du lotissement des PLACES, les autorisations administratives étant désormais acquises. Devrait commencer aussi l'aménagement du terrain LACALMETTE qui, à terme, permettra la construction de cinq nouvelles maisons.

Parmi les projets importants mis à l'étude, la construction d'une annexe à la salle polyvalente avec une pièce pour le rangement du matériel et une qui servirait à la préparation des repas, réalisation soumise à autorisations dont la maîtrise nous échappe. Nous allons réaliser un aménagement d'agrément à la place de l'ancien terrain de tennis. Cette année verra le démarrage de la réalisation d'une carte communale à laquelle vous serez associés, en particulier lors d'une réunion publique.

Malgré tous ces signes encourageants pour l'avenir à court et moyen terme de notre Commune sur le plan démographique, notre point noir est l'absence d'un commerce quel qu'il soit. Il nous manque un lieu de vie tel que nous l'avons connu antérieurement. Ce devra être l'objectif majeur des années à venir ; nous devons être imaginatifs et avoir le courage de prendre certains risques financiers. D'autres l'ont fait et ce n'est pas pour cela qu'ils sont aujourd'hui en situation précaire. Notre entrée à la CABA il y a 3 ans nous retire la gestion des réseaux d'eau et d'assainissement, une lourde charge en matière d'investissement, ce qui nous libère d'autant pour d'autres réalisations importantes.

Voici en quelques mots ce que je souhaitais vous dire. J'espère que vous trouverez, dans ce petit relevé d'informations communales, les réponses aux questions que vous vous posiez mais n'hésitez pas à nous interroger, nous sommes à votre disposition tout au long de l'année.

Gérard PRADAL.

Au fil des réunions du Conseil Municipal

Au cours de l'année 2011, le Conseil Municipal s'est réuni 13 fois en séance ordinaire.

Séance du 10 janvier.

Convention Entreprise MAYADE pour déneigement du village du DAT
Tarifs location salles communales, logement du presbytère
Adoption du Plan Local de l'Habitat pour la période 2010-2016

Séance du 26 janvier.

Salle de catéchisme. Un nouvel éclairage a été installé. Désormais utilisée par l'Atelier Peinture avec satisfaction, elle pourrait être utilisée l'hiver pour les réunions du Conseil Municipal, par souci d'économie de chauffage.

Location logements ancienne école de MOISSAC : désignation des attributaires.

Licence IV ancien café GONOT. Une réunion avec les présidents des associations a été fixée au 4 février 2011 afin d'entendre leur position sur un éventuel rachat de cette licence. Personne n'a voulu prendre la responsabilité de cette charge et en assurer son fonctionnement. (Le président doit s'engager à titre de personne physique et il en est le responsable pénal). La Commune décide de laisser la possibilité aux propriétaires de vendre cette licence. Pour aider ceux-ci, le Maire donnera son accord à M. le Procureur de la République (seul maître en matière de licences), pour que celle-ci puisse être vendue en dehors du département. (Au final, cette licence a été acquise par un particulier de la Commune et transférée à son domicile).

Séance du 10 février.

Présentation du projet du lotissement des Places (Cité des Pins II) : 5 lots individuels réservés à la vente et 3 pavillons locatifs sous maîtrise d'œuvre de l'Office Public de l'Habitat

Séance du 25 février.

Tour cycliste de la CABA, le 18 juin 2011. Accord de participation suite à la présentation faite par le président de l'ACVA.

Modification branchement eau cantine.

Séance du 16 mars.

La Poste. La dotation mensuelle accordée par la Poste pour l'agence communale est revalorisée à 1.070 €

Tarif location logement de la Poste.

Séance du 30 mars.

Vote comptes administratifs 2010

Autorisation par délibération de versement d'un fond de concours pour éclairage public dans les villages.

Achat photocopieur couleur.

Séance du 20 avril.

Vote budgets primitifs 2011.

Fixation des taux d'imposition 2011, des tarifs de la cantine et subventions communales

Séance du 26 mai.

Tarifs locations logements presbytère

Organisation fête de la randonnée 17-18 et 19 juin 2011 avec la CABA et la Commune de VEZELS-ROUSSY (voir compte rendu par ailleurs)

Séance du 29 juin.

Tarif loyer ADMR

Attribution des travaux de voirie au Lotissement de FONTRouGE à la Société COLAS, pour un montant de 44.128 € 00. (La facture définitive sera de 42.222 € 22)

Suivi de formations par la secrétaire de Mairie, dispensées par le Centre de Gestion et la CABA.

Séance du 29 juillet.

Tarif loyer appartement école

Lotissement des Places : nouveau projet pour 9 maisons dont 3 réservées à la location.

Séance du 8 septembre.

CARLAT. Cette Commune souhaite intégrer la CABA. Le Conseil Municipal se déclare favorable à cette entrée. D'autre part, la Société VERGNE projette l'ouverture d'une nouvelle carrière sur les communes de St ETIENNE de CARLAT et CARLAT. Une enquête publique est en cours. Après discussion, les conseillers présents émettent un avis favorable à ce projet, moins une abstention.

Séance du 18 octobre.

Nouveau locataire logement presbytère

Informations composition nouveau bureau CABA

Adoption de décisions modificatives au budget 2011

Séance du 28 novembre.

Vote nouvelle taxe aménagement (voir par ailleurs)

Lotissement des Places : permis d'aménager délivré

Délégués Commission Impôts Directs CABA : le Conseil propose la candidature de Daniel HERAULT.

VIE DE LA COMMUNE

Etat civil 2011

Mariages : Le 28 août 2011, entre Jérôme MONS, vendeur, et Sandrine LAPORTE – Le Garric,

Le 03 septembre 2011, entre Frédéric DEBLADIS, opérateur de production – 29 rue des Parrines – 15220 St MAMET et Murielle OUSTRY, opératrice de production - Inserres.

Naissances (à Aurillac) : Lilou VALETTE , le 19 mars 2011 – 1, Lotissement de Fontrouge – de Mickaël VALETTE et Aurélie MOLINIER,

Charlène GILET, le 31 mai 2011 – 4, Lotissement du Garric - de Bruno GILET et Carole LAVIGNE,

Alice Désirée TARDIF, le 22 juillet 2011 – 5, Lotissement de Fontrouge - de Serge et Elodie TARDIF,

Arthur DELORT, le 10 septembre 2011 – Lembora – de Cyril DELORT et Karine BONNET,

Bastien Edmond LOURS, le 18 novembre 2011 – Inserres – de Christophe LOURS et Laure PUECHBROUSSOU,

Hugo BRIAND, le 20 décembre 2011 – 12, Cité des Pins – de Denis et Aurore BRIAND

Décès: de Paul LAMOUREUX (Marso), le 05 mars 2011, à St Pierre (La Réunion)

Liste électorale.

40 nouvelles inscriptions – 12 radiations, soit 379 électeurs (178 hommes – 201 femmes) dont 15 de moins de 21 ans.

Affaires sociales.

Le repas pour les personnes bénéficiaires a été servi à la salle polyvalente et a réuni 39 convives (dont 6 membres du CCAS et Mr l'Abbé).
Comme chaque année, des membres du CCAS se sont mobilisés pour la distribution du colis de Noël.

Fête de la randonnée.

Organisée par la CABA avec la participation des associations et des municipalités de LABROUSSE et VEZELS-ROUSSY, les 17, 18 et 19 juin.
Au programme du week-end, huit randonnées proposées. La première journée est consacrée aux élèves de l'école de LABROUSSE (promenade avec des ânes bâtés, pique-nique, initiation VTT...)

Le samedi, deux randonnées Nordik walking avec départs de LABROUSSE et VEZELS le matin ; l'après-midi, randonnée solidaire à joélettes dédiée à l'entraide entre personnes valides et handicapées.

Le dimanche, randonnée pédestre et trois parcours VTT et enfin, une randonnée familiale avec des ânes bâtés.

L'engagement des associations et du conseil municipal a été exemplaire. Excellents retours et compliments de la CABA et des participants.

Le samedi venait se greffer la première étape du 6^{ème} tour cycliste de la CABA, avec départ et arrivée à LABROUSSE. Ce fut également une réussite.

Taxe d'aménagement.

C'est une taxe obligatoire instituée à compter du 1^{er} mars 2012, au profit de la Commune et du Département, qui peut être due en France à l'occasion d'opérations de constructions immobilières. Elle succède à la taxe locale d'équipement (non appliquée sur notre Commune) et remplace une dizaine d'anciennes taxes et participations.

Principaux objectifs :

simplification :

diminution du nombre de taxes et participations
fin du système des 9 catégories de construction

Souplesse pour les Collectivités :

sectorisation des taux et non plus un taux unique sur tout le territoire communal
liberté de fixation du ou des taux

la taxe est constituée de 2 parts : l'une destinée aux Communes, l'autre aux Départements. Le département du Cantal a délibéré à 2,50% (taux maximal)

Faits générateurs de la taxe :

opérations de construction – de reconstruction – d'agrandissement – installations ou aménagements soumis à une autorisation au titre du code de l'urbanisme – procès-verbal suite à infraction.

Pour les constructions, **l'assiette de la taxe** repose :

Sur la surface de la construction multipliée par une valeur forfaitaire au mètre carré (valeur déterminée par le code de l'urbanisme qui, pour les communes hors Ile de France, est de 660 €). Ce montant est révisé au 1^{er} janvier de chaque année par arrêté ministériel en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction.

Les communes peuvent exonérer de taxe d'aménagement (en totalité ou en partie) les constructions suivantes :

les locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un prêt aidé de l'Etat, hors du champ d'application du PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration),

les 100 premiers mètres carrés des locaux à usage d'habitation principale (abattement maxi de 50%, soit 330 €),

les locaux à usage industriel,

les locaux à usage artisanal,

entrepôts et hangars non ouverts au public faisant l'objet d'une exploitation commerciale.

Se rajoutent à ces valeurs forfaitaires celles d'autres aménagements :

emplacement de tentes, de caravanes, de résidences mobiles de loisirs des campings aménagés,

d'habitations légères de loisirs,

de piscines,

d'éoliennes de plus de 12 m,

de panneaux photovoltaïques au sol, etc...

(Voir liste et valeurs en Mairie)

Détermination du taux d'imposition : le conseil municipal, par délibération, a la possibilité d'appliquer un taux allant de 1 à 5% maximum, suivant un calcul complexe prévu dans le décret d'application.

Le conseil municipal de LABROUSSE a décidé d'appliquer le taux minimal de 1% dans un souci de solidarité (sachant que le Conseil Général appliquera le taux maximal de 2,5%).

EXEMPLE D'APPLICATION DE LA TAXE

(Pour une maison individuelle de 120 m² située sur notre commune, avec le taux communal de 1% et le taux départemental de 2,5%)

Surface x valeur x taux (Commune)			
100 m ²	x 330	x 1%	= 330 €
20 m ²	x 660	x 1%	= 132 €
Surface x valeur x taux (Département)			
120 m ²	x 660	x 2,50%	= 1980 €
Soit un total de			2442 €

Zone de circulation.

Des panneaux de signalisation ont été installés depuis Fontrouge jusqu'à La Fage, sans amélioration conséquente de la vitesse de circulation. De prochains contrôles inopinés de la Gendarmerie résoudront peut-être en partie ce problème récurrent.

Vie scolaire.

L'école comporte 2 classes avec comme institutrices Mesdames Philippine DUVERT et Capucine DELFOUR et une Atsem, Madame Huguette MONTEIL. 46 enfants sont accueillis depuis la maternelle jusqu'au CM2. Ils peuvent prendre leur repas dans une cantine remise à neuf depuis la rentrée.

La garderie fonctionne le matin à partir de 7 h 30 à 8 h 50 et le soir jusqu'à 18 h, suivant un barème fixé.

Associations.

Les pages traditionnelles seront ouvertes aux Associations lors du prochain bulletin municipal.

CABA – numéros pratiques

Service eau et assainissement : 04 71 46 48 50
 Urgence eau et assainissement : 04 71 46 48 60
 Assainissement non collectif : 014 71 46 86 31
 Déchetterie des 4-chemins : 04 71 43 05 76 du lundi au samedi, de 8 h 30 à 18 h 30
 Déchetterie de l'Yser : 04 71 64 51 08 du lundi au samedi, de 8 h 30 à 18 h 30
 Médiathèque du bassin d'Aurillac : 04 71 46 86 37
 Centre aquatique : 04 71 48 26 80
 Stabus : 04 71 64 54 55

TRAVAUX et PROJETS

Travaux en régie

(Les travaux en régie sont des travaux réalisés par le personnel communal).

Réhabilitation de l'appartement libéré au presbytère
Aménagement de deux garages dans l'ancien préau de l'école de Moissac
Pose de lambris + peinture salle de classe
Pose de faïence à la cantine

Ancienne école de MOISSAC

Les travaux de rénovation terminés fin du printemps ont permis l'intégration de deux ménages occupant un t3 et un t5 très fonctionnels. C'est l'aboutissement réussi d'un projet initié en 2009. Une journée portes ouvertes a eu lieu le 30 avril 2011.

Cité des Pins : 5 arbres d'essences diverses ont été plantés : amélanchier, érable, sapin de Nordmann, pin noir d'Autriche et marronnier rouge.

Lotissement de FONTRouGE

La réalisation définitive de la voirie a mis fin à ce chantier de 6 constructions individuelles. La Commune a mis ces travaux à profit pour régulariser une situation ancienne avec un propriétaire riverain. Ce dernier lotissement délimite la nouvelle entrée du bourg.

Travaux Ecole et Cantine

La réfection du groupe scolaire a bénéficié de 12 751 € de subventions (6 751 € au titre de la DETR (ex DGE) et 6 000 € du FEC pour un montant de travaux de 34 052 € 38 TTC
Ces derniers se répartissent de la façon suivante :
22 762 € 26 pour l'école (portes, fenêtres et volets roulants)
11 290 € 12 pour la cantine (peintures, isolation, lave-vaisselle et bacs inox)

LA CROIX St PIERRE

La Commune a saisi l'opportunité de la vente de terrains en indivision pour acquérir une bande de terrain de 4 a 19 ca qui donnera un libre accès à la croix, point central des communes de la paroisse de la Croix St Pierre et facilitera l'urbanisation des terrains. Il s'agit d'une vente consentie et acceptée moyennant un prix symbolique non recouvré.

Lotissement des PLACES

Le permis d'aménager a été délivré. Rappelons que ce terrain (Cité des Pins II) mais dénommé « Les Places » en raison de sa situation cadastrale, acquis en 2008, permettra la mise en vente de six lots par la Commune ; un lot pour la réalisation de 3 logements locatifs étant réservé à l'Office Public de l'Habitat qui sera, par ailleurs, le maître d'œuvre de l'ensemble.

Aménagement de la partie terrain de tennis

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la transformation du terrain de tennis en jardinet public. En effet, celui-ci est de moins en moins utilisé, alors que n'existe aucun lieu de détente pour les petits comme pour les grands. Aussi la commune va créer un jardin public, avec bancs, coin repas, terrain de pétanque agrandi et jeux pour enfants, tout cela agrémenté d'arbustes et de gazon. Le début des travaux doit se faire début 2012 en considérant que ce jardin soit en grande partie opérationnel dès ce printemps.

SPANC

Lors du contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif en 2008, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac a procédé à leur évaluation suivant un classement allant de 0 à 5. Les dispositifs classés 4 et 5 bénéficient, en 2012, d'une subvention allouée par l'Agence de l'Eau correspondant à la totalité des dépenses pour un montant de travaux de 3 500 € TTC (au-delà, la subvention reste plafonnée à 3 500 € TTC), à la condition que les dossiers correspondants soient déposés avant le 15 mai 2012 auprès de la CABA.

Carte Communale

Après l'analyse des différentes propositions des quatre prestataires ayant répondu à l'appel d'offres, effectuée par la DDTEA, celle de la Société AGESI, incluant une étude sur le volet agricole, est retenue par le Conseil Municipal. L'opération devrait débuter prochainement.

Salle polyvalente

Projet de création, au niveau de l'étage, côté Ouest, d'une surélévation annexe pouvant abriter un vestiaire, un lieu de rangement et une pièce pour préparation de repas

UN PEU D'HISTOIRE LOCALE - (Extrait du Dictionnaire statistique du département du Cantal, par M. DERIBIER-DU-CHATELET, (1855)

LABROUSSE dépend du canton sud et de l'arrondissement d'Aurillac. Cette commune est allongée du nord-ouest au sud-est ; elle est limitée au nord par celles de Vézac et de Carlat ; au sud, par Roussy, Teissières-les-Bouliès et le ruisseau d'Embenne ; à l'est, par Ronesque et Cros-de-Montamat, et à l'ouest, par la commune d'Arpajon. L'étendue de son territoire est de 1.900 hectares, dont 500 hect. en terres cultivées ; 600 hect. en prés et pacages ; 300 hect. en bois taillis et châtaigneraies, et 350 hect. en terres vaines et bruyères.

Elle est arrosée par les ruisseaux d'Embenne, de Monroux, de Rimajoux, de Carlat, de la Rastine, de Cazeaux et de Maurs, qui naît à Combret.

La population est de 845 habitants, vivant dans 14 villages, 9 hameaux et 127 maisons.

Labrousse, le chef-lieu, est un petit bourg à 1 myr. 5 kil. d'Aurillac, situé sur la route départementale qui conduit au Mur-de-Barrès, et sur un plateau.

Son église, dédiée à St-Martin, est de style gothique ; on y voit quelques vitraux. Elle fut donnée, en 923, au monastère de Conques, par Bernard, vicomte de Carlat. Il s'y trouve deux chapelles dédiées : l'une, à Notre-Dame ; l'autre, à Saint Roch. C'était un ancien prieuré à la nomination de l'abbé d'Aurillac..

Bertrand de Rubaffa fut prieur en 1298 ; Hugues Angelvy, en 1695 ; Pierre Barsange, en 1667. Cette église fut visitée, en 1665, par Mgr de la Mothe-Hondancour, évêque de St-Flour. Antoine Revel fut curé en 1720 ; Trenty, curé, en 1741.

La seigneurie de Labrousse appartenait, en 1543, à noble Jean de la Grange ; en 1677, à Jean de Beauclair, et en 1707, à François de Conquans.

Les villages et hameaux de cette commune sont :

1° Combe-Maury, gros village

2° Combou, hameau

3° Combret, village et château sur le ruisseau

4° Dousquet, moulin et hameau

5° Le Dat, village avec un château situé sur un mamelon. Ce fief appartenait, en 1459, à noble Bertrand de Griffeuille, qui y résidait. Au siècle suivant, il passa dans la famille des Laurens, de très ancienne bourgeoisie d'Aurillac. Guillaume de Laurens fut seigneur du Dat en 1545. il fut chargé, en 1549, de percevoir la somme de 7,200 liv., prix de 430 muids de sel destinés alors par le roi aux trois prévôtés d'Aurillac, Mauriac et Maurs. Il avait acquis le fief du Dat de N. de Griffeuille, après 1538.

Philiberte de Laurens le porta en dot, en 1636, à François de Bonnafos, d'où il passa peu de temps après dans la famille de Boissieux. François de Boissieux de la Cam était seigneur du Dat en 1730.

6° Drulhes, village

7° L'Escure, hameau sur le plateau, habité en 1666, par Claude de Conquans

8° L'Estrade, hameau

9° La Fage, hameau sur la route départementale, près de Moissac

10° Fonrouge, hameau aussi sur la route

11° La Forêt, hameau

12° Fortet, hameau. M. de Sistrières dit que Mlle Marthe Sabatier, d'Aurillac, tient une petite rente au village de Fortet, en fief franc et noble, du vicomte de Carlat

13° Garric, hameau

14° Inserre, hameau à la limite du canton

15° Julhac, village sur le plateau

16° Marso, hameau

17° Moissac, le plus fort village de la commune, sur la route départementale. On y trouve quelques jolies maisons et une chapelle. Il fut habité, dans le XVII^e siècle, par la famille de Letang. Antoine de Seguy, seigneur de la Vernhe, y résidait en 1686. Sa fille unique épousa, en 1696, Bertrand d'Escaffre, seigneur de Pomeyrols. Cette famille habitait encore Moissac en 1757. M. de Sistrières rapporte qu'Antoine de Seguy, écuyer, Sr de la Vergnhe, possédait quelques rentes à Moissac.

18° Prat, hameau et château où s'était fixée, depuis deux siècles, une branche de la famille de Boissieux, par suite du mariage fait, en 1644, entre Jean-Philippe de Boissieux, seigneur de Bois-Redon, avec Catherine de Pojolat, dont la famille était propriétaire. Catherine était nièce de Marguerite d'Ouvrier, dame de Carlat, si connue dans nos annales par le siège qu'elle y soutint. Quand à ce qui concerne cette maison de Boissieux, voir le *Nobiliaire d'Auvergne*. Toutefois, nous devons faire observer que nous différons avec cet ouvrage important qui ne veut pas que ces Boissieux soient des membres de la famille de Salvaing, quoique Aymaud VI fût, ainsi que sa descendance, seigneur de Boissieux. Jean-Antoine Salvaing de Boissieux, fils de Guillaume et de Catherine Falery, fut seigneur du Dat et habitait le château de Prat en 1730. En ce qui concerne le château de Prat, M. de Sistrières dit que Philippe et François de Boissieux, père et fils, écuyers, sieurs de Bois-Redon et de la Camp, résidant dans ce château, paroisse de Labrousse, tiennent en franc fief et noble du comte de Carlat, suivant l'hommage de 1668, 45 septiers de rentes sur le village de Prat, avec les suites de la rente, comme aussi la seigneurie du Dat, qu'ils ont acquise de nouveau par sentence du bailliage de Vic, avec les domaines en dépendants.

19° Tallon, moulin et hameau

20° La Vaisse, hameau

21° La Vayssières, village sur un plateau, à l'ouest du Dat

22° La Vergnhe, village sur la route, près de Moissac

Les terres cultivées sont assez médiocres ; les prés assez bons. L'on engraisse dans ses bruyères de nombreux troupeaux de moutons, qui sont vendus avant l'hiver.

Labrousse était de droit écrit relevant d'Aurillac. Le bailliage de Vic réclamait quelques parties des villages de cette commune.

Labrousse fut imposée à 1,700 livres dans la répartition de 1696.

E.H.P.A.D. Résidence de la Cère

(Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes)

L'établissement géré par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'ARPAJON sur CERE accueille des personnes seules ou des couples âgés d'au moins 60 ans, titulaires d'un titre de pension ou de retraite, valides ou semi valides.

La Résidence de la Cère comprend un rez de chaussée et 3 étages. La capacité d'accueil est de 62 lits dont 2 chambres en accueil temporaire.

A ce jour, les listes d'attente sont en baisse tant pour une population valide que semi-dépendante ou dépendante. A fin de prendre en compte les demandes d'inscription pour des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, maladies similaires ou personnes ayant des troubles cognitifs et de comportement, un projet de restructuration portant sur 13 chambres du 2^{ème} étage a été finalisé. Cette opération consiste à créer, au rez-de-chaussée, un salon de détente pour la personne accueillie, un lieu d'accueil des familles et un parc de promenade accessible tout en étant sécurisé, et au 2^{ème} étage, à sécuriser le salon, le hall, la salle d'activités et 13 chambres : fenêtres et portes-fenêtres de chambre avec un compas d'arrêt.. L'ouverture de cette unité est prévue 2^{ème} trimestre 2012.

Actuellement 13 dossiers urgents sont en liste d'attente alors qu'il y a déjà 36 dossiers recensés pour l'unité de vie protégée.

Tous les résidents sont munis d'un médaillon d'appel qui leur permet un contact avec le personnel 24h/24h (intérieur et extérieur).

Les soins sont pris en charge par les infirmières de la Résidence de la Cère. Les résidents conservent leur médecin traitant s'ils le souhaitent.

Une messe est célébrée tous les 15 jours à 11 h 00. Tout culte peut être représenté au choix du résident.

Les visites sont libres de 8 h à 18 h 30.

Les sorties sont libres mais le personnel doit être prévenu.

La Résidence s'est dotée d'un véhicule et propose d'amener les résidents pour des courses personnelles et de les accompagner à un rendez-vous auprès de spécialistes.

Dans l'établissement, l'âge moyen hommes/femmes est de 86 ans. La doyenne fêtait ses 105 ans le 23 décembre 2011.

La répartition des résidents présents à fin 2011, par territoire d'origine, est de 45% pour ARPAJON, 30% autres communes et 25% communes adhérentes (Giou-de-Mamou, Labrousse, Prunet, St-Etienne-de-Carlat, Teissières-les-Boulies, Vézac et Vezels-Roussy)

Les dossiers de demande d'admission peuvent être retirés soit auprès de la Résidence soit auprès des Mairies des communes adhérentes.

Le tarif prévisionnel 2012 est de 54,40 €/jour.

Découvrir LABROUSSE



Le musée de PRAT



La fontaine St Martin (Le Bourg)



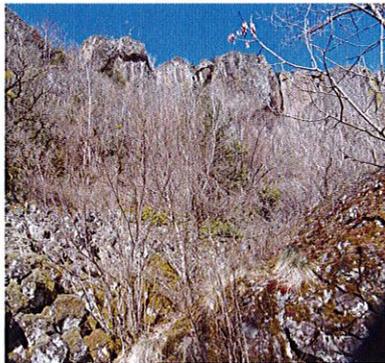
Un four à pain (le DAT)



L'église



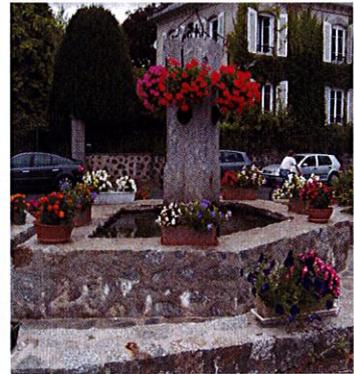
La chapelle notre dame des 7 douleurs



Le belvédère de la roche de Moissac



L'école



La fontaine sur la place



La maison communale (mairie, ADMR)



L'ancienne école de MOISSAC



L'ancien hôtel ST ELOI



La roche de PRAT (route de Bazaigues)



L'ancien presbytère



Un ancien sécadou (le bourg)



Table d'orientation (Moissac)